

Support détaillé

24 Janvier 2022

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Anne-Sophie PATRU l'ensemble des conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux 2022.



- > Ordre du jour du conseil municipal
- Informations



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2020

Contexte et objectifs

☐ Présentation du rapport annuel 2020.

Quelques éléments :

Longueur du réseau : 16.96 km

O Population desservie: 3 077 habitants

(3 058 en 2019)

Nombre d'abonnés : 1 226
 (1 223 en 2019) soit 72.29 abonnés/km

Volume facturé: 114 263 m³
 (123 379 m³ en 2019)

Données financières :

Recettes du délégataire : 195 605 €

○ Recettes de la commune : 133 456 €

o Total des recettes : 329 061 €

Décision soumise au vote

Prendre acte du rapport

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité à l'unanimité





Patrick Le Texier / Jean-Yves Auffray

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie / Conseiller délégué à la vie rurale et l'assainissement

Convention fixant les conditions de rejet des effluents industriels au réseau d'assainissement collectif de la société DLB Traiteur

Contexte et objectifs

- Depuis quelques années, des démarches ont été engagées auprès des industriels et gros consommateurs raccordés sur les réseaux communaux afin de définir ou de repréciser par convention :
 - Les caractéristiques des effluents rejetés (volume des eaux, flux maximum, contrôles, etc.);
 - Les modalités de calcul de la redevance due.
- La société DLB ne peut déverser ses rejets d'eaux usées directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et effectue un traitement préalable via ses propres installations.
- Il est convenu de mettre en place une convention d'autorisation des rejets des effluents de la société DLB dans le réseau d'assainissement.
- ☐ Cette convention précise :
 - La liste des rejets interdits;
 - Les débits maxima autorisés ;
 - Les flux et concentrations autorisés ;
 - o Les conditions financières en cas de non respect.
- Un laboratoire externe et agréé effectuera des mesures de contrôle.

Décision soumise au vote

Autoriser Madame le Maire à signer la convention

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité





Patrick Le Texier / Jean-Yves Auffray

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie / Conseiller délégué à la vie rurale et l'assainissement

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022

Contexte et objectifs

- Le DOB permet d'échanger sur les résultats 2021 et les prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment :
 - la fiscalité. les subventions de l'état :
 - les engagements pluriannuels ;
 - les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ☐ Résultats 2021
 - Fonctionnement

Dépenses : 2 784 711 €
 Recettes : 3 127 635 €

Investissement

■ Dépenses : 299 909 €

 Auxquels il faut ajouter 931 022 € pour des travaux engagés mais non finalisés en 2021 (notamment le terrain synthétique)

Recettes: 982 652 €

 Auxquels il faut ajouter 236 326 € pour des subventions accordées mais non encore versées

Décision soumise au vote

Prendre acte du la présentation et du DOB 2022

Le conseil municipal a pris acte à



Anne-Sophie Patru Maire



Contexte et objectifs

- L'espace jeux Bout'chou géré par l'association Familles Rurales, propose l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants, à destination des familles et des assistantes maternelles, 3 matinées par mois.
- Deux des séances sont financées par Montfort Communauté, la 3ème l'étant par la commune.
- Pour 2021, seules 5 séances sur les 36 prévues ont eu lieux.
- L'association demande une subvention de 1506,32 € pour financer la part communale.

Décision soumise au vote

Décider le versement en deux fois d'une subvention de 1 510 € pour le fonctionnement de l'espace Bout'chou

Demandes un bilan de fonctionnement à la fin de l'année d'activité

Le conseil municipal a approuvé la décisions à l'unanimité



Aude GUIVARCH
Adjointe déléguée à la jeunesse et l'extra-scolaire

Contexte et objectifs

- Suite à une procédure de surendettement, la banque de France a effacé les dettes d'une administrée de la commune.
- Parmi ces dettes, 309,58 € concernaient des services périscolaires, sur une période allant de 2015 à 2017.
- Il est demandé à la commune de les effacer.

Décision soumise au vote

Approuver l'effacement de ces créances

Le conseil municipal a approuvé la décisions à l'unanimité



Anne-Sophie Patru Maire



Convention Territoriale Globale (CTF) entre la CAF d'Ille et Vilaine et les Montfort Communauté ainsi que les 8 communes membres

Contexte et objectifs

- ☐ La CTG est le nouveau cadre contractuel entre la CAF et les collectivités sur une période de 5 ans
- Outre la garantie de la poursuite des financements de la CAF, la CTG est aussi un outil permettant la construction d'un projet de territoire en lien avec les familles vivant sur Montfort Communauté.
- La première version de la convention résulte de groupes de travail regroupant des élus, des agents et de professionnels, portant sur 3 thématiques et donnant lieu à des objectifs stratégies :
 - Petite enfance: Agir pour le développement de la socialisation du jeune enfant, Renforcer la valorisation du métier d'assistant maternel et l'information en direction des familles, Faire un réseau entre les professionnels de la petite enfance, Développer les actions en direction des parents et renforcer le lien parents enfants;
 - Enfance: Proposer une offre de services à destination des enfants et de leurs familles, cohérente sur tout le territoire, Formaliser l'animation d'un réseau d'acteurs de l'enfance, Développer des actions de soutien à la parentalité;
 - Jeunesse: Adapter les services et les propositions d'interventions aux différents profils de jeunesse, Déployer une politique de l'information jeunesse, Formaliser la structuration d'un réseau d'acteurs jeunesse.
 - Ces objectifs, seront par la suite, déclinés en actions concrètes.

Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du 13/01/2021

Décision soumise au vote

Autoriser Mme le Maire à signer la CTG pour une période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026

Le conseil municipal a approuvé la décisions à l'unanimité



Philippe Ramirez

Adjoint délégué au scolaire et périscolaire et à la communication

Cession d'une parcelle communale (A 1722)

Contexte et objectifs

- Depuis 2016 des opérations de rétablissement des limites du domaine communal sont en cours.
- Dans ce cadre, afin de régulariser l'utilisation et après accord des propriétaires, il est proposé de leur céder une parcelle de 5 m², pour un montant de 300 € TTC, les fais d'actes seront supportés à parts égales entre les acquéreurs et la commune.
- Nb. : cette décision a déjà été entérinée par le conseil municipal en octobre, mais est remise au vote pour des raisons administratives.

Avis favorable de la commission Aménagement du territoire / Cadre de

Décision soumise au vote

Approuver la cession de la parcelle

Le conseil municipal a approuvé la décisions à l'unanimité



Patrick Le Texier

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie



Convention de Parcours de Préparation du Reclassement (PPR) avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35)

Contexte et objectifs

- Le PPR permet aux agents titulaires, reconnus inaptes définitivement à l'exercice de leurs fonctions, du fait de leur état de santé, de se préparer et se qualifier en vue du reclassement dans un nouvel emploi.
- Il précise les engagements de chacun :
 - Pour la collectivité: ses responsabilités en terme de santé et de conditions de travail, ainsi que ses obligations concernant la recherche d'un emploi de reclassement pour l'agent;
 - Pour l'agent : son implication dans la démarche, sa participation active à chacune des étapes de la démarche :
 - Pour le CGD 35 : l'accompagnement de l'agente et de la commune dans la mise en œuvre de cette préparation.
- Cette convention devra être signée par la commune, l'agent et le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale Publique

Décision soumise au vote

Autoriser M^{me} le Maire à signe le PPR

Le conseil municipal a approuvé la décisions à l'unanimité



Anne-Sophie Patru

Maire



Contexte et objectifs

Renonciation à exercer le droit de préemption des ventes de terrain ou de biens immobiliers réalisées entre le 01/12/2021 et le 02/01/2022.

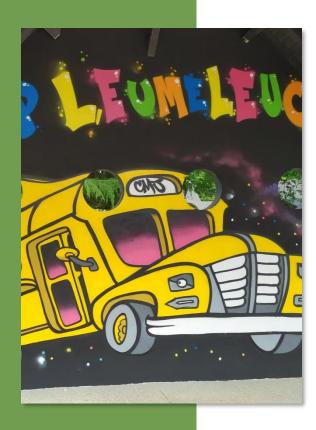
Décision soumise au vote

Prendre acte des décisions prises par le Marie

Le conseil municipal a pris acte à



Anne-Sophie Patru



- Ordre du jour du conseil municipal
- > Informations



Prochaines dates importantes

Conseil municipal

Lundi 28 février 2022 à 20h30

Recensement de la population

- Du 19 janvier au 20 février 2022
 - Mme le Marie rappelle l'importance du recensement afin d'avoir une photographie de la commune qui servira à la fois pour les dotations versées par l'état et pour la projection des investissements à réaliser



Merci.

